



**Date de convocation :**  
**8 septembre 2017**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N°9-2

**Choix des entreprises**  
**Construction d'une salle de**  
**Padel**

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit septembre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

**Absente :** Mme TONELLO

Madame Sylvie GERARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour les travaux de construction d'une salle de Padel.

Après analyse, les offres suivantes fournissent la meilleure prestation :

- **Lot 1 : Démolitions, réseaux, voirie, gros œuvre** – Comminges bâtiment, 15 ter route de Saint-Gaudens – 31260 SALIES DU SALAT pour un montant de 62 119.40 € HT ;
- **Lot 2 : Bâtiment TCE, équipement sportif** – Spaciotempo, parc d'activités des hauts du val de Nièvre – BP 42 – 80420 FLIXECOURT pour un montant de 273 683.70 € HT.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de valider les offres de Comminges bâtiment et Spaciotempo.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le 22 septembre 2017

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 20 septembre 2017

Le Maire,  
C. SANS

